



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Direction départementale  
des territoires

Service environnement

Eau

Charleville-Mézières, le 3/01/2017

**Synthèse des observations du public**

Affaire suivie par : Aurélie PICHON  
Tel : 03 51 16 50 96  
Fax : 03 24 37 51 17  
@ : aurelie.pichon@ardennes.gouv.fr

Objet : Projet d'arrêté préfectoral

Le projet d'arrêté préfectoral définissant un programme d'actions volontaires visant à reconquérir la qualité de l'eau brute des captages d'eau potable des sources « des Tannières » et des sources de la « petite Sartèle » exploités respectivement par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Sommauthe/Vaux-en-Dieulet et la commune de Beaumont-en-Argonne et situés sur le territoire de la commune de Vaux-en-Dieulet a fait l'objet d'une consultation du public du 13 octobre au 2 novembre 2016 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

**A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.**